



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200045162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

SEANCE DU 13/06/26

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 17H00, les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la MAISON DE LA NATURE, sur convocation du Président de la communauté de communes de L'ORIENTE, conformément aux statuts de la régie.

NOMBRE DE VOTANTS

POUR : 6

CONTRE : 0

NULS : 0

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Ont pris part à la délibération :

Anthony ALESSANDRINI, Dominique LUCIANI, Claire GRISCELLI, Jean-Luc BIAGGIONI,
Corinne ANGELI, Severin MEDORI

Date de la convocation : 05/06/2026 **par courrier électronique**

OBJET : Élection du Président et des deux Vice-présidents du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame CORINNE ANGELI, membre du Conseil d'Exploitation, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2221-1 à L.2221-14 et R.2221-1 à R.2221-71, relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière ;
- Le Code du tourisme ;
- La délibération de la Communauté de communes de L'ORIENTE n°2025-44 du 31/12/25 portant création de la régie « Office de Tourisme de L'ORIENTE », service public administratif doté de la seule autonomie financière ;



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

• Les statuts de la régie « Office de Tourisme de L'ORIENTE », et notamment :

- L'article 5.4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents ;
- L'article 6 relatif aux missions du Président et des Vice-présidents ;
- Les articles 7.3 et 7.4 relatifs au quorum, à la majorité et aux modalités de vote du Conseil d'exploitation ;
- La délibération du conseil communautaire n°2026-02 du 03/02/2026 portant désignation des membres du Conseil d'exploitation ;
- La délibération du conseil d'exploitation n°2026-01-OT du 04/03/26 élisant le président et les vices présidents ;
- L'installation du nouveau conseil communautaire, avec l'élection du Président et des huit Vice-présidents, le 24 avril 2026 ;
- La délibération du conseil communautaire n°2026-21 du 13/06/26 désignant les nouveaux membres du conseil d'exploitation ;

CONSIDÉRANT

- Que le Conseil d'exploitation est l'organe collégial chargé d'assurer la gestion administrative et financière courante de la régie, sous l'autorité de la Communauté de communes de L'ORIENTE ;
- Que, conformément aux statuts, le Conseil d'exploitation doit élire en son sein un Président et deux Vice-présidents pour la durée de son mandat ;
- Que le Président est élu parmi les membres titulaires représentant la Communauté de communes de L'ORIENTE ;
- Que les Vice-présidents sont élus parmi l'ensemble des membres titulaires du Conseil d'exploitation ;
- Que, conformément à l'article 7.4.2 des statuts, l'élection du Président et des Vice-présidents constitue une nomination devant obligatoirement avoir lieu au scrutin secret ;
- Que la délibération n°2026-21 du 13/06/2026 a modifié la composition du Conseil d'exploitation et qu'il convient dès lors de procéder à une nouvelle élection du Président et des Vice-présidents conformément aux articles 5.2 et 5.4 des statuts.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'EXPLOITATION DÉCIDE :

- ✓ De procéder à l'élection d'un Président et de deux Vice-présidents, parmi ses membres titulaires disposant du droit de vote.

Conformément aux articles 7.4.1 et 7.4.2 des statuts,

- Le vote a lieu au scrutin secret ;
- Les élections sont acquises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés ;
- Les abstentions et les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés comme suffrages exprimés.

ELECTION DU PRESIDENT

Le président de séance appelle les candidatures à la fonction de Président du Conseil d'exploitation.

Après clôture des candidatures, il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article 7.4.2 des statuts.

Après dépouillement du scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 6
- Suffrages exprimés : 6
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

M. SEVERIN MEDORI ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé Président du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE.

ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Le président de séance appelle les candidatures aux fonctions de Vice-président du Conseil d'exploitation.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Après clôture des candidatures, il est procédé à l'élection des deux Vice-présidents au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article 7.4.2 des statuts.

Après dépouillement des scrutins, les résultats sont les suivants :

Élection du 1er Vice-président

- Nombre de votants : 6
- Suffrages exprimés : 6
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

M. DOMINIQUE LUCIANI ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé 1er Vice-président du Conseil d'exploitation.

Élection du 2e Vice-président

- Nombre de votants : 6
- Suffrages exprimés : 6
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

M. JEAN-LUC BIAGGIONI ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé 2e Vice-président du Conseil d'exploitation.

- ✓ **De prendre acte que le Président et les Vice-présidents exerceront les missions définies à l'article 6 des statuts de la régie.**

Les deux Vice-présidents assistent le Président dans l'exercice de ses missions et peuvent assurer la présidence des séances en cas d'empêchement de celui-ci, dans la limite des attributions prévues par les statuts.

- ✓ **Le conseil d'exploitation indique que :**

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats sont proclamés tels que ci-dessus indiqués. Le Président et les Vice-présidents élus entrent immédiatement en fonctions.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Leur mandat est aligné sur la durée du mandat du Conseil d'exploitation, conformément à l'article 5.2 des statuts. Leur mandat prend fin de plein droit en cas :

- ✓ De démission ;
- ✓ De perte de la qualité de membre du conseil ;
- ✓ De cessation du mandat du conseil lui-même.



Office de Tourisme de L'ORIENTE
Régie dotée de la seule autonomie
financière (SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF)

DELIBERATION N°

2026-06-OT

DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-06-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

OBJET : Election du Président et des deux Vice-présidents du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de L'ORIENTE

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
Alessandri Anthony	X					
Luciani Dominique	0					
BiAGGIANI Jean-Luc	2					
Païcan Pauline Van	X					
Contra Angeli	X					
Servin Nelson	X					
Prisafli Lami	X					

Fait et délibéré à Aleria, les jour, mois et an que dessus,

Le Président du conseil d'exploitation,

